



RAPPORT DE TRANSPARENCE

Exercice 2024/2025

SOMMAIRE

RAPPORT DE TRANSPARENCE	1
1. Présentation du cabinet Primaudit International	3
1.1 Le Cabinet.....	3
1.2 Activité et Organisation du cabinet	3
1.2.1 Les valeur du cabinet	3
1.2.2 Activité du cabinet.....	4
1.2.3 Organisation du cabinet.....	4
1.3 Gouvernance	5
2. Gestion des risques du cabinet.....	5
2.1 Indépendance, intégrité et objectivité	5
2.2 Contrôle qualité.....	6
2.2.1 Contrôle qualité interne	6
2.2.2 La conformité aux obligations légales et réglementaires	8
2.2.3 Contrôle qualité externe	8
3. Clients.....	9
3.1 Le Chiffre d'affaires du cabinet	9
3.2 Composition des mandats en CAC : EIP et NON EIP.....	9
4. Ressources humaines.....	9
4.1 Effectif global du cabinet.....	9
4.2 Formation continue.....	10
4.3 Rémunération des associés.....	11
5. Déclaration de la direction	11

1. Présentation du cabinet Prismaudit International

1.1 Le Cabinet

Prismaudit International est un cabinet indépendant d'expertise comptable et de commissariat aux comptes constitué sous la forme d'une SARL au capital de 914 700 €. Le siège social est situé au 6 Place Boulnois, Paris (17^{ème}) et constitue l'unique implantation géographique. La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 442 738 837.

La société PRISMAUDIT INTERNATIONAL est inscrite à la compagnie des commissaires aux comptes de Paris et à l'Ordre des experts comptable de Paris Ile-de-France.

Le cabinet ne dispose pas de participation dans d'autres sociétés de commissariat aux comptes et ne fait pas partie d'un réseau au sens de l'article 22 du code de déontologie.

Les gérants qui sont tous commissaires aux comptes inscrits à la compagnie régionale de Paris et experts comptables inscrits à l'Ordre des Experts comptables de Paris Île-de-France sont :

- Pascal GUILLOT
- David BREGAINT
- Michel KACHANER

1.2 Activité et Organisation du cabinet

1.2.1 Les valeurs du cabinet

- **Excellence** : *La qualité de nos travaux est au cœur de nos préoccupations. Pour cela, nous incitons nos auditeurs et nos consultants à donner le meilleur d'eux-mêmes en leur donnant la capacité d'améliorer leurs compétences.*
- **Ethique** : *Pour conserver la confiance de nos clients, nous devons rester inflexibles sur le plan de l'intégrité, de l'impartialité et de l'indépendance.*
- **Satisfaction client** : *Nous souhaitons créer des relations pérennes en répondant aux attentes de nos clients grâce à notre capacité d'écoute, notre réactivité et nos compétences.*

1.2.2 Activité du cabinet

Primaudit International exerce dans les domaines de l'Audit, de l'Expertise comptable et du Conseil dans divers secteurs d'activités. Les spécialités sectorielles développées par le cabinet sont :

- Les entreprises d'assurance
- Les entreprises de la Grande Distribution
- Les Antiquaires
- Les Associations
- Les Chambres de métier

Les domaines d'intervention du cabinet sont :

- L'audit légal et l'audit contractuel :
 - Commissariat aux comptes
 - Audits d'acquisition/fusion...
- L'accompagnement comptable :
 - Production des comptes sociaux
 - Assistance en matière fiscale, reporting,
 - Externalisation comptable et financière
- L'assistance à la gestion des ressources humaines (production de la paie, déclarations sociales, rédaction et suivi des contrats, relations sociales...)

Notre cabinet intervient en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

1.2.3 Organisation du cabinet

Chaque associé-gérant gère un ensemble de dossiers en s'appuyant sur les collaborateurs du Cabinet.

PrimAudit International est une structure d'exercice professionnel. Elle est détenue par la SARL PRIM'FINANCE, société holding qui ne détient aucun mandat mais qui est prestataire de PrimAudit International.

1.3 Gouvernance

Au sein du cabinet, en plus du suivi d'un portefeuille de clients, 2 associés exercent des responsabilités fonctionnelles :

- Pascal GUILLOT s'occupe principalement de l'animation des formations au sein du cabinet ainsi que des recrutements ainsi que la gestion RH du cabinet et de la paie
- David BREGAINT s'occupe de la comptabilité du cabinet, de la gestion des systèmes informatiques au niveau de la comptabilité, des systèmes informatiques liés à l'audit, et des mises à jour de la base de la documentation interne.

De façon permanente, le collège des associés se réunit régulièrement pour conduire et orienter les grands axes stratégiques nécessaires à la bonne gestion du cabinet, notamment lorsqu'il s'agit de prendre des décisions importantes en matière :

- de gestion des ressources humaines
- de stratégie

En matière de politique de rotation des signataires des mandats EIP, la procédure chez Primaudit International respecte les dispositions réglementaires.

2. Gestion des risques du cabinet

2.1 Indépendance, intégrité et objectivité

L'indépendance peut se définir comme un état d'esprit qui garantit que seules les considérations en rapport avec la mission seront prises en compte pour accepter et réaliser la mission. Elle traduit une volonté qui conduit à éviter les situations qui pourraient conduire les tiers à remettre en cause notre objectivité.

L'indépendance, l'éthique et la déontologie sont au cœur des préoccupations des Commissaires aux Comptes de Primaudit International qui veillent à la bonne application du Code de déontologie, notamment :

- Art 27 concernant l'existence de liens personnels
- Art 28 concernant l'existence de liens financiers
- Art 29 concernant l'existence de liens professionnels

Le cabinet a mis en place des procédures adéquates qui répondent aux exigences de la réglementation :

- Pour chaque nouvel exercice et pour chaque nouveau mandat, le Commissaire aux Comptes signataire vérifie que les exigences légales, réglementaires et déontologiques, examinées lors de l'acceptation du mandat sont respectées. L'analyse du maintien des mandats est effectuée chaque année également par le

Commissaire aux Comptes signataire. La formalisation de l'acceptation ou du maintien de la poursuite de la mission (via une fiche) est classée dans le dossier annuel. Les mesures de sauvegarde à prendre éventuellement sont mises en œuvre par le signataire.

- Tous les associés et les collaborateurs intervenant sur des missions de commissariat aux comptes signent une déclaration d'engagement d'indépendance et de respect des règles déontologiques. Ces déclarations sont renouvelées chaque année.

2.2 Contrôle qualité

2.2.1 Contrôle qualité interne

Les missions de commissariat aux comptes sont menées dans le respect des normes d'exercice professionnel (NEP) et des bonnes pratiques professionnelles. Pour tous les mandats, qu'ils soient EIP ou non EIP et quel que soit l'associé signataire, un dossier de travail est formalisé et fait l'objet d'un encadrement rigoureux par les responsables de mission et les associés.

Dans ce cadre, un manuel de procédures, des procédures de préparation des missions, des revues de travaux par les responsables compétents et de niveau hiérarchique élevé sont en place au sein du cabinet.

Lorsque des problèmes spécifiques se posent au cours d'une mission, en matière comptable, en matière juridique, en matière d'application de normes professionnelles ou encore en matière de déontologie, tout collaborateur peut s'adresser au signataire ou à un directeur de mission.

Chez PricewaterhouseCoopers International, la qualité des missions d'audit s'appuie sur 4 piliers :

- la formation permanente des collaborateurs et des associés,
- l'utilisation d'outils méthodologiques à la disposition des collaborateurs
- Le recours à des experts pour la réalisation de certaines de nos missions
- les revues indépendantes externes

Les formations :

Les Commissaires aux Comptes respectent les règles de la profession quant à leur temps de formation.

Pour les collaborateurs, les associés veillent à ce qu'ils participent à des programmes adéquats de formation continue afin qu'ils développent et maintiennent leurs connaissances théoriques et leurs compétences professionnelles à un niveau suffisamment élevé. Des formations sont assurées en interne pour ces collaborateurs (actualité, techniques d'audit, ...). Une attention particulière est apportée au suivi des stagiaires

experts-comptables notamment sur les points suivants devant être gérés : le nombre d'heures qu'ils effectuent en commissariat aux comptes durant leur stage, le suivi de leur activité réalisé par leur maître de stage et notamment sur la vérification des rapports rendus et la participation à la formation obligatoire.

Les outils méthodologiques :

La documentation est tenue à jour et est accessible pour tous les collaborateurs. Les principaux outils au sein du cabinet sont les suivants :

- **Boîte à outils :** La structure est dotée d'une boîte à outils standard regroupant des documents à utiliser dans les missions d'audit (de l'acceptation au rapport annuel), et dans des situations particulières (alerte, ...).
- **Dossier de travail :** La structure utilise pour les missions d'audit légal un dossier de travail avec référencement des notes de travail. Un dossier de travail spécifique est utilisé pour les entreprises d'assurance.
- **Logiciel d'audit :** Depuis plusieurs années, le cabinet s'est doté du logiciel REVISAUDIT PREMIUM qui couvre l'ensemble des besoins en matière de dossier permanent et de dossiers annuels. Il devient l'outil de référence pour la majorité de nos mandats. Le cabinet dispose également du logiciel IDEA comme outil d'analyse de données.
- **Documentation interne et externe :** Il existe au sein du cabinet des emplacements spécifiques qui centralisent l'ensemble de la documentation technique et professionnelle. Ces emplacements sont physiques et dématérialisés sur serveur. Une liste tenue à jour quotidiennement et comportant la localisation de la documentation est disponible sur le serveur. La structure dispose de la documentation interne professionnelle et normative émanant principalement de la CNCC. La structure a accès à de la documentation externe technique périodique notamment les mémentos Lefebvre, BFC Feuilles rapides Revue Fiduciaire, etc... La structure a également accès à la documentation en ligne NAVIS.

Le recours à des experts pour certaines de nos missions :

Pour certaines problématiques, Primaudit International recourt à des experts externes, notamment en matière :

- D'actuariat
- D'audit de système d'information
- De droit

Les revues indépendantes des mandats EIP :

Une revue indépendante est une procédure prévue par l'article 15 du code déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Dans notre cadre, elle peut se définir comme un audit interne d'un cabinet dont l'objet est de surveiller le système de maîtrise de la qualité dans la réalisation des missions d'audit légal.

La revue indépendante a pour objectifs de s'assurer de :

- ✓ De la qualité des documents émis par le cabinet
- ✓ De la mise en œuvre des diligences adéquates et suffisantes,
- ✓ De la cohérence entre le plan de mission et les conclusions de la note de synthèse
- ✓ De manière générale, de l'évaluation du respect des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires

Nous confions à d'autres confrères le soin de procéder à la revue indépendante d'une partie de nos dossiers.

2.2.2 La conformité aux obligations légales et réglementaires

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Notre processus d'acceptation des clients et des missions intègre le risque de blanchiment et de financement du terrorisme. Des procédures sont en place pour suivre ces risques durant la vie du dossier.

Pour répondre aux exigences de nos réglementations professionnelles, nous avons désigné un associé correspondant Tracfin pour nos activités.

Protection des données personnelles

La charte informatique définit les conditions d'utilisation et de protection des données individuelles qu'elles concernent nos actuels, anciens ou potentiels salariés, nos clients, fournisseurs ou autres partenaires de nos activités. Cette politique est conforme au Règlement européen Général sur la Protection des Données (RGPD).

2.2.3 Contrôle qualité externe

L'activité AUDIT LEGAL de Prismaudit International fait l'objet de contrôles réguliers par l'Autorité Administrative.

3. Clients

3.1 Le Chiffre d'affaires du cabinet

Le chiffre d'affaires du cabinet Prismaudit International pour l'exercice clos le 31 août 2025 s'est élevé à 4 M€ et est réparti de la manière suivante :

- Commissariat aux comptes : 1,4 M€,
- Expertises comptables et Conseil : 2,6 M€,

3.2 Composition des mandats en CAC : EIP et NON EIP

La composition des mandats EIP et hors EIP en commissariat aux comptes détenus par Prismaudit International se présente comme suit :

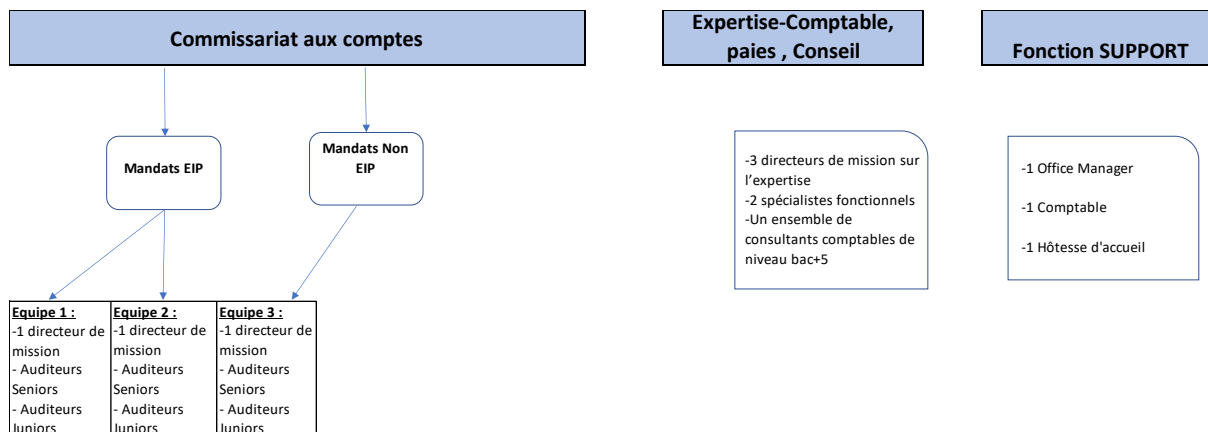
	Nombre de mandats
Mandats EIP	16
Mandats non EIP	33
Total	49

4. Ressources humaines

4.1 Effectif global du cabinet

L'effectif global du cabinet est de 35 personnes environ.

Les équipes du cabinet sont organisées en 3 pôles, le commissariat aux comptes, les services comptables et de conseil incluant un service PAIES, la fonction SUPPORT.



4.2 Formation continue

Un plan de formation est défini en fonction des besoins du cabinet. Il tient compte des segments sectoriels sur lesquels le cabinet est positionné. Il est suivi de façon pluriannuelle.

Les stagiaires EC suivent le plan de formation inhérent à leur statut auprès des instances professionnelles.

Un dispositif de formation mensuelle (« Actualisation des connaissances ») est mis à disposition des collaborateurs (CD et serveur). Cette formation peut servir de support à des séances participatives en fonction des sujets et des disponibilités.

Les formations dispensées à notre équipe d'auditeurs sont internes et externes.

Les formations internes sont dispensées par les associés et/ou les directeurs de missions ayant une connaissance et une expérience appropriées dans les domaines concernés.

Elles comprennent notamment :

- Des formations relatives au métier d'auditeur : présentation des principaux éléments de l'environnement professionnel et réglementaire des commissaires aux comptes à destination, notamment des auditeurs juniors et débutants
- Des formations relatives aux spécificités sectorielles (Assurance ; Grande distribution ; Négoce d'œuvres d'art et d'objets anciens ; Associations sans but lucratif)

Les formations externes sont confiées à des organismes reconnus (CNCC, ASFOREF, IFACI etc.).

4.3 Rémunération des associés

Les associés-gérants de Primaudit International ont un système de rémunération basé sur les modalités suivantes :

- une rémunération annuelle fixe,
- des primes variables collectives liées à la performance d'ensemble du cabinet

Les associés non gérants ont une rémunération qui est fonction de leur temps de travail.

5. Déclaration de la direction

Nous attestons que les informations présentées dans ce rapport sont conformes à la réalité. Les éléments tels que le système de contrôle qualité et son fonctionnement, les procédures correspondant aux pratiques d'indépendance et les dispositions relatives à la formation font l'objet d'un suivi et d'évaluations régulières destinés à s'assurer de leur qualité.

Fait à Paris, le 31/12/2025